

Une relève suisse plus nombreuse grâce à la levée du numerus clausus

L'économie suisse manque de main-d'œuvre spécialisée avant tout dans les domaines de la santé, des sciences naturelles, de la technique et de l'informatique. Il s'avère nécessaire de prendre des mesures notamment dans le domaine de la santé. Une enquête publiée en février 2010 montre qu'en Suisse quasiment un assistant médecin sur deux a obtenu son diplôme de médecine à l'étranger. Cette situation n'est pas satisfaisante tant en terme de politique de la formation que de politique migratoire. L'association des hôpitaux H+ part du principe que la Suisse a besoin en tout cas de deux fois plus de médecins qu'elle n'en forme aujourd'hui. Cela n'est pas dû à un manque d'intérêt ou d'aptitudes des Suisses pour exercer cette profession, mais au numerus clausus qui crée une pénurie artificielle des places de formation. Ainsi il est plus difficile pour une Suissesse ou un Suisse de choisir la profession de médecin que pour des étudiants étrangers.

Idée du PDC

Les restrictions pour l'admission à des places de formation doivent être levées. Cela permettra de former une main-d'œuvre spécialisée suffisante en Suisse et de promouvoir à long terme la relève suisse dans toutes les disciplines scientifiques. Le numerus clausus n'est plus un instrument adéquat et il devient de plus en plus une entrave discriminant les autochtones.

La levée de ces restrictions ne va pas compromettre la qualité des filières de formation. La qualité ne dépend pas uniquement du nombre d'étudiants mais aussi de l'organisation et de l'aménagement des filières de formation. On ne doit pas fixer des restrictions pour éviter tout simplement de faire les réformes qui s'imposent. Par ailleurs, les « tests d'admission » actuels ne sont que partiellement adaptés pour examiner l'aptitude effective des candidats aux études à suivre telle ou telle filière.

Le principal critère de qualification pour être admis à suivre des études est et reste la maturité. Pour pouvoir garantir la qualité de la maturité, des standards de qualité uniformisés doivent être élaborés dans le but d'harmoniser les différences cantonales et une expertise qualitative des examens de maturité doit être effectuée.

Contact

Gerhard Pfister
Conseiller national (ZG)
Mobile : 079 334 12 30

Brigitte Häberli-Koller
Vice-présidente du Groupe PDC-PEV-PVL et Conseillère nationale (TG)
Mobile : 079 749 14 38